



Partage des biens après une séparation (concubinage)

Par **popular27**, le **10/02/2008** à **13:30**

Bonjour, voilà mon problème
Mon ex amie (concubine) est parti il y a maintenant 10 mois pour se remettre avec quelqu'un, elle a pris certains biens tout ceci en accord commun verbal.
Aujourd'hui elle réclame des meubles ou l'équivalent pécunié, elle détient des factures à son nom mais ces biens ont été achetés sur le compte commun, a-t-elle le droit ? Elle peut réclamer pendant combien de temps ?
On a contracté un crédit à la consommation, aujourd'hui je continue à le payer seul, moi emprunteur, elle co-emprunteur. Est-ce que je peux lui demander la moitié de ce que j'ai déjà payé et ce qui reste à payer ?
Merci de me répondre rapidement